Parliamentary **Assembly**
Assemblée parlementaire

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 10853
22 mars 2006

Violations des droits de l'homme en Corée du Nord

Proposition de résolution
présentée par Mme Mikhailova et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Consciente des violations odieuses des droits de l'homme commises en Corée du Nord depuis plus de cinquante ans ;

2. Sachant que les grandes villes et les régions autour de Pyongyang sont privées d'électricité une grande partie de la journée, ce qui rend les conditions de vie extrêmement difficiles ;

3. Sachant que, si le droit à l'alimentation est consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et à l'article 11 du Pacte international de 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels auquel la Corée du Nord est partie depuis décembre 1981, la famine s'est aggravée dans tout le pays ces dernières années et que l'arrêt de l'aide alimentaire fournie par l'Onu et d'autres institutions n'a fait qu'aggraver la situation, d'où une famine à grande échelle ;

4. Notant :

- que les réfugiés coréens essayant de fuir en Chine ont été renvoyés de force en Corée par les autorités chinoises au motif qu'ils étaient des migrants économiques et non des demandeurs d'asile politique ;

- qu'ils ont été emprisonnés par les autorités coréennes ;

- que le placement systématique de ces personnes par les autorités nord-coréennes dans des camps de travail forcé et des centres de détention en fait manifestement des prisonniers politiques au vrai sens du terme;

5. Constatant que le régime nord-coréen hésite à adopter une position raisonnable sur la question de son programme nucléaire,

L'Assemblée demande aux autorités de la Corée du Nord :

1. de respecter les droits fondamentaux de ses citoyens en garantissant la liberté d'expression politique et religieuse, la liberté de réunion, une presse libre et juste et des élections pluripartites libres et équitables ;

2. de supprimer les camps de travail forcés et les goulags et de cesser de recourir à la torture ;

3. d'abandonner la pratique des châtiments collectifs et de légaliser le droit des citoyens de quitter leur pays à titre temporaire ou permanent ;

4. de libérer tous les citoyens détenus rapatriés de Chine ;

5. de permettre au pays d'avoir accès aux institutions humanitaires compétentes à même de faciliter l'accès à l'aide alimentaire nécessaire et d'évaluer les besoins alimentaires réels du pays et d'aider, si nécessaire, à adopter des solutions agricoles appropriées à court et long termes ;

6. de respecter, comme le leur demande la communauté internationale, leurs engagements découlant du Traité de non-prolifération nucléaire et de garantir que leur programme nucléaire n'est mené qu'à des fins pacifiques. Toutes les négociations sur la prolifération nucléaire et l'énergie doivent tenir compte de la dimension relative aux droits de l'homme, en particulier si la Corée du Nord veut bénéficier d'une aide économique importante dans le cadre de l'accord de démantèlement de son programme nucléaire.

Signé[1]*:*

MIKHAILOVA, Nadezhda, Bulgarie, PPE/DC
ABBASOV Aydin, Azerbaïdjan, SOC
BARTUMEU CASSANY, Jaume, Andorre, SOC
GOERENS, Charles, Luxembourg, ADLE
GROSS, Andreas, Suisse, SOC
HAJIYEVA, Gultakin, Azerbaïdjan, PPE/DC
HERKEL, Andres, Estonie, PPE/DC
MOONEY, Paschal, Irlande, ADLE
SASI, Kimmo, Finlande, EPP/CD
Van den BRANDE, Luc, Belgique, PPE/DC
VAREIKIS, Egidijus, Lituanie, PPE/DC

1 SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe